



Principaux Termes et Conditions Finaux en date du 26 avril 2022

Titre de créance BNP Paribas Issuance B.V. 7 ans en EUR avec capital et intérêts en risque sur les 75 Entités de Référence composant l'indice iTraxx® Europe CrossOver série 37 version 1 sans taux de recouvrement

Confidentiel

Descriptif du Produit

Structure du Placement :	Titre de Créance (les « Notes ») émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (l'« Émetteur »)
Capital :	L'investisseur est exposé sur un portefeuille composé de 75 (soixante-quinze) Entités de Référence, 50 d'entre elles ayant un poids de 1.333% et 25 ayant un poids de 1.334%. Si aucun Évènement de Crédit ne survient sur ce portefeuille jusqu'à la Date d'Échéance, les Notes seront remboursés au pair.
Date d'Émission :	EUR 50,000,000
Date d'Échéance :	29 juin 2029
Coupons :	55.4%, payé à la Date d'Échéance en l'absence d'Évènement de Crédit.

Structure du Produit

Les Notes 7 ans avec capital et coupons en risque sur un portefeuille composé de 75 (soixante-quinze) Entités de Référence composant l'indice iTraxx® Europe CrossOver série 37 offrant aux investisseurs des coupons bonifiés en contrepartie d'un risque sur le capital et les coupons en cas d'Évènement de Crédit sur les Entités de Référence.

Chaque Évènement de Crédit affectant une Entité de Référence du portefeuille aura pour effet :

- (1) de faire baisser le coupon du poids de l'Entité de Référence affectée par rapport au coupon initial ;
- (2) de faire baisser le capital remboursé à l'échéance de du poids de l'Entité de Référence affectée par rapport au montant nominal initial.

Les scénarios ci-dessous représentent une situation où les 25 premières Entités de Référence affectées par un évènement de crédit sont celles ayant un poids de 1.334% et les 50 suivantes, celles avec un poids de 1.333%.

Nombre d'Évènement(s) de Crédit	Pourcentage remboursé à l'échéance (principal et coupon)	Nombre d'Évènement(s) de Crédit	Pourcentage remboursé à l'échéance (principal et coupon)	Nombre d'Évènement(s) de Crédit	Pourcentage remboursé à l'échéance (principal et coupon)
0	155.40%	26	101.50%	52	47.65%
1	153.33%	27	99.43%	53	45.57%
2	151.25%	28	97.36%	54	43.50%
3	149.18%	29	95.28%	55	41.43%
4	147.11%	30	93.22%	56	39.36%
5	145.04%	31	91.15%	57	37.28%
6	142.96%	32	89.07%	58	35.22%
7	140.89%	33	87.01%	59	33.14%
8	138.81%	34	84.93%	60	31.07%
9	136.74%	35	82.86%	61	29.01%
10	134.67%	36	80.79%	62	26.93%
11	132.60%	37	78.72%	63	24.86%
12	130.52%	38	76.64%	64	22.78%

13	128.45%	39	74.58%	65	20.72%
14	126.37%	40	72.50%	66	18.64%
15	124.30%	41	70.43%	67	16.57%
16	122.24%	42	68.35%	68	14.50%
17	120.16%	43	66.29%	69	12.43%
18	118.09%	44	64.21%	70	10.35%
19	116.01%	45	62.14%	71	8.29%
20	113.94%	46	60.08%	72	6.21%
21	111.86%	47	58.00%	73	4.14%
22	109.80%	48	55.93%	74	2.07%
23	107.72%	49	53.86%	75	0.00%
24	105.65%	50	51.79%		
25	103.57%	51	49.71%		

Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. (S&P : A+)
Garant	BNP Paribas (S&P: A+ / Moody's: Aa3 / Fitch: AA-)
Forme	Note
Code ISIN	FR001400A3X9
Montant Nominal de l'Émission	EUR 50,000,000
Prix de l'Émission	100.00%
Date de Transaction	26 avril 2022
Date d'Émission	9 mai 2022
Période de commercialisation	Du 9 mai 2022 au 19 août 2022
Offre au Public	Oui en France

ÉCHÉANCE ET REMBOURSEMENT

Date d'Échéance	29 juin 2029 La Date d'Echéance pourra être étendue par l'Émetteur par l'envoi d'une « Notice d'Extension », au plus tard avant 11:00 du matin (heure de Londres) deux Jours Ouvrés avant la Date d'Echéance, dans l'hypothèse où un Évènement de Crédit surviendrait ou serait susceptible de survenir. La Date d'Echéance sera alors reportée au 17 ^{ème} Jour Ouvré suivant la Date d'Echéance initiale (la « Période d'Extension »). Si, au cours de la Période d'Extension, une requête est adressée au Comité ISDA lui demandant de confirmer la survenance d'un Évènement de Crédit, la Date d'Echéance sera alors reportée au 15 ^{ème} Jour Ouvré suivant la date à laquelle le Comité ISDA rend sa décision.
Prix de Remboursement	La Valeur Nominale par Note constatée à la Date d'Echéance, cette valeur pouvant être égale à zéro en cas de survenance d'un Évènement de Crédit sur chacune des Entités de Référence.
Comité ISDA	Le comité établi par l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association) afin de confirmer la survenance de certains événements et notamment les Évènements de Crédit.

COUPON

Montant des Coupons	Pour chaque Note, un taux fixe de 55.4% payé à la Date d'Échéance, sur la Valeur Nominale par Note constatée à la Date d'Échéance.
Dates de Paiement de Coupon	9 juin 2029 Si une requête est adressée au Comité ISDA aux fins de constater la survenance d'un Évènement de Crédit, le paiement du Coupon sera suspendu jusqu'à ce que sa décision soit rendue publique par

	l'ISDA. Tout Coupon ainsi suspendu sera payé à la date déterminée par l'Agent de Calcul (cette date ne pouvant intervenir après le 15 ^{ème} Jour Ouvré suivant la publication de la décision par l'ISDA). Le report du Coupon ne portera pas intérêt.
Période de Coupon	Chaque période commençant à une Date de Paiement de Coupon (include) (ou à la Date de Commencement des Coupons concernant la première Période de Coupon) et se terminant à la Date de Paiement de Coupon suivante (exclue).
EXPOSITION SUR LE PORTEFEUILLE	
Portefeuille	L'ensemble des Entités de Référence figurant dans le portefeuille.
Entités de Référence	Selon l'annexe A
Valeur Nominale par Note	<p>La Valeur Nominale Initiale réduite du Montant Notionnel Affecté à Chaque Entité de Référence pour chaque Déclaration d'un Évènement de Crédit affectant une Entité de Référence du Portefeuille.</p> <p>La réduction de la Valeur Nominale par Note consécutive à un Évènement de Crédit sera considérée effective à partir de la Date de Paiement de Coupon précédant la constatation de cet Évènement de Crédit (ou de la Date de Commencement des Coupons si un Évènement de Crédit survient avant la première Date de Paiement de Coupon).</p> <p>Si pour une Entité de Référence du Portefeuille, la Date de Détermination d'un Évènement de Crédit se produit avant (mais excluant) la Date de Commencement de la Période de Risque sur les Entités de Référence, la Valeur Nominale par Note sera réduit dès la Date de Commencement de la Période de Risque sur les Entités de Référence d'un montant égal au Montant Notionnel Affecté à Chaque Entité de Référence de l'entité de référence affectée. Ce montant sera remboursé intégralement (à 100%) par l'Émetteur aux porteurs de Note dans les 30 jours ouvrables suivant la Date de Commencement de la Période de Risque sur les Entités de Référence.</p>
Montant Notionnel Affecté à Chaque Entité de Référence	Selon l'annexe A
Obligation de Référence	Selon l'annexe A
Déclaration d'un Évènement de Crédit affectant une Entité de Référence du Portefeuille	<p>En cas soit :</p> <p>(i) de constatation par le Comité ISDA de la survenance d'un Évènement de Crédit relatif à l'une des Entités de Référence, ou</p> <p>(ii) de notification aux porteurs des Notes et à l'Agent de Calcul par l'Émetteur de la survenance d'un Évènement de Crédit sur l'un des Entités de Référence confirmé par deux sources d'informations publiques.</p> <p>Ces cas de constatation ou de notification peuvent concerner un Évènement de Crédit survenu à compter de la Date de Commencement de la Période de Risque sur les Entités de Référence et jusqu'à la Date d'Échéance.</p>
Date de Détermination d'un Évènement de Crédit	<p>En cas de constatation par le Comité ISDA de la survenance d'un Évènement de Crédit relatif à l'une des Entités de Référence, la Date de Détermination d'un Évènement de Crédit (pour cette Entité) sera réputée être la Date de Notification de l'ISDA (tel que défini ci-dessus).</p> <p>En cas de notification aux porteurs des Notes et à l'Agent de Calcul par l'Émetteur de la survenance d'un Évènement de Crédit sur l'une des Entités de Référence confirmé par deux sources d'informations publiques, la Date de Détermination d'un Évènement de Crédit (pour cette Entité) sera la date à laquelle cette notification est adressée aux porteurs des Notes et à l'Agent de Calcul.</p>
Date de Commencement de la Période de Risque sur les Entités de Référence	19 août 2022
Exposition à un Successeur	Les Entités de Référence peuvent être amenées à évoluer, entre autres, à la suite d'une fusion, scission, apport partiel d'actif entre une des Entités de Référence et une autre entreprise. Le ou les successeurs de l'Entité de Référence concernée seront déterminés par l'Agent de Calcul (conformément aux règles prévues par les 2014 Credit Derivatives Definitions publiées par l'ISDA) et remplaceront l'Entité de Référence au titre des Notes. Les porteurs des Notes seront en conséquence exposés au risque de crédit de ce ou ces Successeurs.
ÉVÉNEMENTS DE CRÉDIT	
Faillite	Tout document, déclaration, action ou décision administratif confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations (devient insolvable, est incapable de payer ses dettes à leur échéance) ou voit ses organes compétents se réunir en vue de se prononcer sur une résolution relative à sa dissolution, sa liquidation, ou son dépôt de bilan.
Défaut de Paiement	Inexécution par l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement prévu, d'une obligation de paiement au titre notamment d'un emprunt, d'une ligne de crédit, d'une obligation et



	après, le cas échéant, de l'expiration d'un délai de grâce pour un montant égal ou supérieur au seuil de défaut de paiement (1,000,000 USD ou son équivalent dans la devise de référence).
Évènement de Crédit de Défaut de Paiement Potentiel: Provisions NTCE	Provisions NTCE: Applicable aux Entités de Référence Corporate et Financière et Non Applicable aux Entités de Référence Souveraine. Fallback Discounting: Applicable aux Entités de Référence Corporate et Financière et Non Applicable aux Entités de Référence Souveraine. Demande de Déterioration de Crédit: Applicable aux Entités de Référence Corporate et Financière et Non Applicable aux Entités de Référence Souveraine.
Restructuration	Toute réduction du taux ou du montant des intérêts payables ou à courir initialement prévus ; du montant du coupon ou du principal dû à l'échéance ou aux dates de remboursement prévues initialement ; tout report d'échéance d'un remboursement d'intérêts et/ou de principal ; tout abaissement du rang de priorité de paiement d'une Obligation au sens des Credit Derivatives Definitions (telles que définies ci-après), ou tout changement de devise ou de composition de remboursement d'intérêts ou de principal, qui affecte une ou plusieurs Obligations pour un montant total supérieur ou égal au seuil de défaut (10,000,000 USD ou son équivalent dans la devise de référence) et n'est pas prévu dans la documentation juridique de l'Obligation concernée en vigueur. Ne constitue pas une restructuration la survenance ou l'annonce de l'un des événements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel événement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit de cette Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière.

AUTRES DÉFINITIONS

Jour Ouvré Londres et TARGET2

Agent de Calcul BNP Paribas, Londres

Dénomination / Valeur Nominale Initiale 1,000 euros

Cotation Marché réglementé de la Bourse du Luxembourg

Commission de distribution Des commissions relatives à cette émission ont été payées par BNP Paribas à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1.00% TTC du montant souscrit. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès du distributeur.

Définitions et Documentation Les Notes seront émises dans le cadre du prospectus de base de l'Emetteur pour l'émission de Notes en date du 1 juin 2021 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 16-236 (tel qu'amendé par ses suppléments) (le « **Prospectus de Base** »), les Conditions Définitives (« **Final Terms** ») et le Résumé Spécifique à l'Emissions (« **Issue Specific Summary** ») dont une copie pourra être obtenue sur simple demande.

Durant la Période de commercialisation, le Prospectus de Base daté du 1 juin 2021 (le « **Prospectus de Base Initial** ») sera mis à jour aux alentours du 31 mai 2022 (le « **Prospectus de Base Mis à Jour** »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux Notes sont ceux décrits dans le Prospectus de Base Initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Emetteur ainsi que sur les facteurs de risques, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de Base Mis à Jour à compter de sa publication. Les investisseurs qui auront acheté les Notes et qui n'auront pas reçu la livraison des Notes avant l'approbation du Prospectus de Base Mis à Jour bénéficieront d'un droit de retrait de 2 jours ouvrés.

Nous attirons votre attention sur le fait que le nominal et les coupons sont en risque si un Évènement de Crédit survient sur l'une des Entités de Référence et ce dès la Date de Commencement de la Période de Risque sur les Entités de Référence.

Le présent document est un résumé des Termes et Conditions et une « **Termsheet** » complète en anglais est disponible ci-dessous. Les dispositions de la Termsheet, bien que réputées être les plus fidèles possibles à la traduction française, peuvent être différentes de celles de ce résumé et prévaudraient en cas de divergence.

Ces termes et conditions indicatifs se réfèrent et incorporent les définitions et dispositions des 2014 ISDA Credit Derivatives Definitions (les « **Credit Derivatives Definitions** »). En cas de divergence entre les définitions figurant dans les termes et conditions indicatives et les Credit Derivatives Definitions, ces dernières prévaudront.

Marché Secondaire BNP Paribas fera des efforts raisonnables pour fournir à tout porteur des Notes une offre ferme de rachat dès que raisonnablement possible suite à leur demande pour un montant donné et à la condition qu'aucun Évènement Perturbateur de Marché ne survienne à ce moment. « Évènement Perturbateur de Marché » signifie notamment que, selon BNP Paribas, les marchés qui sont importants pour la détermination d'une offre ferme de rachat sur les Notes sont soit fermés, soit matériellement perturbés en raison d'un événement qui échappe à BNP Paribas, ou alors que BNP Paribas n'a pas la capacité interne d'augmenter son exposition sur l'(les) Entité(s) de Référence.

Veillez noter que cette offre de rachat peut être sensiblement inférieure à la valeur nominale en raison des conditions du marché en vigueur à ce moment, y compris, mais sans s'y limiter, le prix de marché d'un contrat d'échange de risque de crédit (CDS) par rapport à l'(les) Entité(s) de Référence, les conditions économiques



générales, la situation de certains marchés financiers, les événements politiques, l'évolution ou les tendances d'une branche d'activité particulière et les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de corrélation ou de recouvrement en vigueur.

Toute offre ferme de rachat soumise par BNP Paribas peut différer de façon significative de toute offre ferme précédemment fournie par BNP Paribas conformément aux dispositions du présent paragraphe.

Dans la mesure où BNP Paribas détient des Notes qu'il est prêt à offrir et dans des conditions normales de marché, BNP Paribas s'engage à donner une fourchette de prix fermes d'achat et de vente des Notes de 1,00%.

Valorisation

Chaque Jour Ouvré, BNP Paribas publiera une valorisation indicative quotidienne des Notes. Les Notes seront valorisées le 15 de chaque mois (ou le Jour Ouvré suivant si le 15 n'est pas un Jour Ouvré) et le dernier Jour Ouvré de chaque mois par Refinitiv, organisme indépendant de l'Emetteur.

**Loi
Applicable**

Loi Anglaise

**Echéancier
Monétaire**

Mai		Juin		Juillet		Août	
9-May-22	100.00%	1-Jun-22	100.00%	1-Jul-22	100.00%	1-Aug-22	100.00%
10-May-22	100.00%	6-Jun-22	100.00%	4-Jul-22	100.00%	2-Aug-22	100.00%
11-May-22	100.00%	7-Jun-22	100.00%	5-Jul-22	100.00%	3-Aug-22	100.00%
12-May-22	100.00%	8-Jun-22	100.00%	6-Jul-22	100.00%	4-Aug-22	100.00%
13-May-22	100.00%	9-Jun-22	100.00%	7-Jul-22	100.00%	5-Aug-22	100.00%
16-May-22	100.00%	10-Jun-22	100.00%	8-Jul-22	100.00%	8-Aug-22	100.00%
17-May-22	100.00%	13-Jun-22	100.00%	11-Jul-22	100.00%	9-Aug-22	100.00%
18-May-22	100.00%	14-Jun-22	100.00%	12-Jul-22	100.00%	10-Aug-22	100.00%
19-May-22	100.00%	15-Jun-22	100.00%	13-Jul-22	100.00%	11-Aug-22	100.00%
20-May-22	100.00%	16-Jun-22	100.00%	14-Jul-22	100.00%	12-Aug-22	100.00%
23-May-22	100.00%	17-Jun-22	100.00%	15-Jul-22	100.00%	15-Aug-22	100.00%
24-May-22	100.00%	20-Jun-22	100.00%	18-Jul-22	100.00%	16-Aug-22	100.00%
25-May-22	100.00%	21-Jun-22	100.00%	19-Jul-22	100.00%	17-Aug-22	100.00%
26-May-22	100.00%	22-Jun-22	100.00%	20-Jul-22	100.00%	18-Aug-22	100.00%
27-May-22	100.00%	23-Jun-22	100.00%	21-Jul-22	100.00%	19-Aug-22	100.00%
30-May-22	100.00%	24-Jun-22	100.00%	22-Jul-22	100.00%		
31-May-22	100.00%	27-Jun-22	100.00%	25-Jul-22	100.00%		
		28-Jun-22	100.00%	26-Jul-22	100.00%		
		29-Jun-22	100.00%	27-Jul-22	100.00%		
		30-Jun-22	100.00%	28-Jul-22	100.00%		

Annexe A

Entité de Référence	Type de Transaction	Sériorité	Standard Reference Obligation	Reference Obligation ISIN	Poids
ACCOR	Standard European Corporate	Senior	Applicable	FR0012949949	1.3340%
ADLER REAL ESTATE AKTIENGESELLSCHAFT	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1731858715	1.3340%
AIR FRANCE - KLM	Standard European Corporate	Senior	Applicable	FR0013477254	1.3340%
ALTICE FINCO S.A.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1577952440	1.3340%
ALTICE FRANCE	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1859337419	1.3340%
ARDAGH PACKAGING FINANCE PUBLIC LIMITED COMPANY	Standard European Corporate	Senior	Applicable	USG04586AU00	1.3340%
ATLANTIA S.P.A.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1558491855	1.3340%
BOPARAN FINANCE PLC	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1082473395	1.3340%
CABLE & WIRELESS LIMITED	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS0050504306	1.3340%
CASINO GUICHARD-PERRACHON	Standard European Corporate	Senior	Applicable	FR0012074284	1.3340%
CECONOMY AG	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2356316872	1.3340%
CELLNEX TELECOM, S.A.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1468525057	1.3340%
CIRSA FINANCE INTERNATIONAL S.A R.L.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1990952779	1.3340%
CLARIANT AG	Standard European Corporate	Senior	Applicable	CH0469273541	1.3340%
CMA CGM	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2242188261	1.3340%
CONSTELLIUM SE	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1713568811	1.3340%
CROWN EUROPEAN HOLDINGS	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1227287221	1.3340%
DEUTSCHE LUFTHANSA AKTIENGESELLSCHAFT	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2049726990	1.3340%



DUFY ONE B.V.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1699848914	1.3340%
EG GLOBAL FINANCE PLC	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2065633203	1.3340%
ELIS	Standard European Corporate	Senior	Applicable	FR0013413556	1.3340%
FAURECIA	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1963830002	1.3340%
FCC AQUALIA, S.A.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1627343186	1.3340%
GALP ENERGIA, SGPS S.A.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	PTGALCOM0013	1.3340%
GKN HOLDINGS LIMITED	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1611857795	1.3340%
GRIFOLS, S.A.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1598757760	1.3330%
HAPAG-LLOYD AKTIENGESELLSCHAFT	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2326548562	1.3330%
ICELAND BONDCO PLC	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1681806326	1.3330%
ILIAD HOLDING	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2397781357	1.3330%
INEOS GROUP HOLDINGS S.A.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1405769990	1.3330%
INTERNATIONAL CONSOLIDATED AIRLINES GROUP, S.A.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2020580945	1.3330%
INTERNATIONAL GAME TECHNOLOGY PLC	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1844997970	1.3330%
INTRUM AB	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1634532748	1.3330%
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE PLC	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1551347393	1.3330%
K+S AKTIENGESELLSCHAFT	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1854830889	1.3330%
LADBROKES CORAL GROUP LIMITED	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1514268165	1.3330%
LAGARDERE SA	Standard European Corporate	Senior	Applicable	FR0013153160	1.3330%
LEONARDO SOCIETA' PER AZIONI	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1627782771	1.3330%
LOXAM	Standard European Corporate	Subordinated	Applicable	XS1590067432	1.3330%
MARKS AND SPENCER P.L.C.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1531151253	1.3330%
MATTERHORN TELECOM HOLDING S.A.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1219475792	1.3330%
MONITCHEM HOLDCO 3 S.A.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2057884921	1.3330%
NEXI SPA	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2332589972	1.3330%
NIDDA HEALTHCARE HOLDING GMBH	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1690644668	1.3330%
NOKIA OYJ	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1577731604	1.3330%
NOVAFIVES	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1713466222	1.3330%
OI EUROPEAN GROUP B.V.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1405765907	1.3330%
ORANO	Standard European Corporate	Senior	Applicable	FR0010804500	1.3330%
PICARD BONDCO S.A.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2361344315	1.3330%
PREMIER FOODS FINANCE PLC	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2347091279	1.3330%
RENAULT	Standard European Corporate	Senior	Applicable	FR0013299435	1.3330%
REXEL	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2403428472	1.3330%
ROLLS-ROYCE PLC	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1819575066	1.3330%
KAIXO BONDCO TELECOM, S.A.UNIPERSONAL	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2397198487	1.3330%
SAIPEM FINANCE INTERNATIONAL B.V.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1487495316	1.3330%
SCHAEFFLER AG	Standard European Corporate	Senior	Applicable	DE000A2YB7A7	1.3330%
STENA AKTIEBOLAG	Standard European Corporate	Senior	Applicable	USW8758PAK22	1.3330%
STONEGATE PUB COMPANY FINANCING PLC	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1575503146	1.3330%
SYNGENTA AG	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1199954691	1.3330%
TDC HOLDING A/S	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS0593952111	1.3330%
TECHNIPFMC PLC	Standard European Corporate	Senior	Applicable	FR0011593300	1.3330%
TELECOM ITALIA SPA	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1347748607	1.3330%
TELEFONAKTIEBOLAGET L M ERICSSON	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1571293684	1.3330%
TEOLLISUUDEN VOIMA OYJ	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1183235644	1.3330%
THYSSENKRUPP AG	Standard European Corporate	Senior	Applicable	DE000A14J587	1.3330%
TK ELEVATOR HOLDCO GMBH	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2198191962	1.3330%
TUI AG	Standard European Corporate	Senior	Applicable	DE000A3E5KG2	1.3330%
UNITED GROUP B.V.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2111947748	1.3330%
UPC HOLDING B.V.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	USN9T41QAG33	1.3330%
VALEO	Standard European Corporate	Senior	Applicable	FR0011689033	1.3330%
VERISURE MIDHOLDING AB	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2287912450	1.3330%
VIRGIN MEDIA FINANCE PLC	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2189766970	1.3330%
VOLVO CAR AB	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS1971935223	1.3330%
ZF EUROPE FINANCE B.V.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	XS2010039977	1.3330%
ZIGGO BOND COMPANY B.V.	Standard European Corporate	Senior	Applicable	USN9836ZAA68	1.3330%

FACTEURS DE RISQUES

La liste des facteurs de risque exposée ci-dessous n'est pas exhaustive. Les investisseurs potentiels devraient revoir de manière rigoureuse les facteurs de risque exposés dans la documentation de l'offre relative aux Notes avant de prendre la décision d'investir.

Remboursement du principal à l'échéance : Les Notes sont soumis aux risques de crédit de l'Entité ou des Entités de Référence du portefeuille. Si un Evénement de Crédit survient à l'encontre de n'importe laquelle de cette ou ces Entité(s) de Référence ou si les CLNs doivent

autrement être remboursées avant l'échéance (y compris à la suite d'un Cas de Défaut), les investisseurs potentiels peuvent perdre tout ou partie de leur investissement.

Taux de Recouvrement à zéro : Les Notes intègrent un taux de recouvrement à zéro, de sorte qu'en cas d'occurrence d'un Événement de Crédit affectant une Entité de Référence, la perte en principale pour porteurs de Notes sera égale au Montant Notionnel Affecté à l'Entité de Référence et les porteurs de Notes ne bénéficient pas du niveau de recouvrement des créances de l'Entité de Référence affectée (dont le niveau de recouvrement effectif sera vraisemblablement supérieur à zéro). Par conséquent, si des Événements de Crédit surviennent sur toutes les Entités de Référence, les porteurs de Notes devront faire face à une perte en capital égale à leur montant total investi. Il ne sera pas tenu compte des résultats des enchères effectuées par ISDA dans le cadre d'un Événement de Crédit.

Intérêt des Notes : Les intérêts payables aux termes des Notes sont conditionnels à ce qu'aucun Événement de Crédit n'affecte les Entités de Référence. Si un Événement de Crédit affecta l'une des Entités de Référence, aucun intérêt ne sera plus payé sur le Montant Notionnel Affecté à l'Entité de Référence en vertu des Notes.

Pouvoir discrétionnaire de l'Agent de Calcul: L'Agent de Calcul, dans l'exercice de ses droits et compétences relatives aux Notes (en particulier les déterminations relatives aux Événements de Crédit et Événements de Succession) peut se fonder sur (mais n'est pas tenu de suivre) les déterminations de tout CDDC (tel qu'établi par l'ISDA dans le but de faire certaines déterminations en lien avec des opérations de dérivés de crédit) et l'Agent de Calcul ne sera pas responsable envers l'Emetteur, les porteurs de Notes ou tout autre personne de ce fait. La date d'échéance des Notes peut être prorogée dans l'attente ou à cause de, et/ou le montant de l'intérêt payable relatif à chaque Note peut être modifié par l'Agent de Calcul pour prendre en compte, toute résolution du CDDC ou toute décision du CDDC de ne pas résoudre tout problème particulier. Si l'Agent de Calcul et l'Emetteur ou l'un de leurs affiliés respectifs sont à un quelconque moment membres du CDDC, ils agiront sans prendre en compte les intérêts des porteurs de Notes.

CDDC : Les institutions de tout CDDC ne sont pas redevables aux porteurs de Notes et ont la possibilité d'effectuer des déterminations qui peuvent affecter significativement les porteurs de Notes, comme la survenance d'un Événement de Crédit ou d'un Événement de Succession. Les porteurs de Notes n'ont aucun rôle dans la composition d'un CDDC. Les porteurs de Notes n'auront aucun recours à l'encontre des institutions au service de tout CDDC ni à l'encontre des contrôles extérieurs. Si l'Emetteur, l'Agent de Calcul ou l'Agent de Calcul ou l'un de leurs affiliés respectifs sont membres du CDDC à un quelconque moment, alors ils agiront sans prendre en compte les intérêts des porteurs de Notes. Les porteurs de Notes sont seuls responsables de l'obtention d'information relative aux délibérations d'un CDDC et l'absence d'obtention de ces informations par les Porteurs n'aura aucun effet sur les Notes.

Exposition à un Événement de Crédit antérieur : Les porteurs de Notes peuvent subir une perte de tout ou partie du montant principal des Notes relativement à un ou plusieurs Événement(s) de Crédit qui survien(nen)t avant la Date de Négociation ou la Date d'Emission. Un Événement de Crédit peut survenir jusqu'à la date qui tombe 60 jours calendaires avant la Date de Négociation. Ni l'Agent de Calcul, l'Emetteur ou l'un de leurs affiliés respectifs n'ont une quelconque responsabilité pour éviter ou limiter les effets d'un Événement de Crédit qui est survenu avant la Date de Négociation ou la Date d'Emission.

Exposition à un Événement de Succession antérieur : Les porteurs de Notes sont exposés aux Événements de Succession qui surviennent avant la Date de Négociation ou la Date d'Emission. La première date à laquelle un Événement de Succession peut survenir est la date qui tombe 90 jours calendaires avant la Date de Négociation. Ni l'Agent de Calcul ni l'Emetteur ou l'un de leurs affiliés respectifs n'ont une quelconque responsabilité pour éviter ou limiter les effets d'un Événement de Succession qui est survenu avant la Date de Négociation ou la Date d'Emission.

Fourniture limitée d'information sur les Entités de Référence : Les Investisseurs doivent conduire leurs propres investigations et analyses quant à la solvabilité des Entités de Référence et à la probabilité de survenance d'un Événement de Succession ou d'un Événement de Crédit. Ni l'Emetteur, l'Agent de Calcul ou l'un de leurs affiliés respectifs n'auront l'obligation d'informer les investisseurs sur un quelconque sujet relatif aux Entités de Référence ou à leurs obligations, y compris sur le fait de savoir s'il existe des circonstances qui rendent possible la survenance d'un Événement de Crédit ou d'un Événement de Succession relativement aux Entités de Référence.

BNP Paribas et ses filiales peuvent avoir des conflits d'intérêts : BNP Paribas et ses sociétés affiliées peuvent fournir des services de banque d'investissement, de banque commerciale ou de conseil financier aux Entités de Référence. Des conflits d'intérêts potentiels et réels peuvent découler des différents rôles joués par BNP Paribas et ses filiales en relation avec les Notes et l'intérêt économique de BNP Paribas et de ses sociétés affiliées dans chaque rôle peut être défavorable à l'intérêt des détenteurs des Notes. Ni BNP Paribas ni aucune de ses sociétés affiliées ne sont tenues envers les porteurs de Notes d'éviter de tels conflits.

Modification des termes des Notes : L'Agent de Calcul peut, à la suite de sa détermination selon laquelle il y a eu un changement dans les dispositions standards du marché principal ou des conventions de marché qui affecte toute opération de couverture, modifier les modalités des Notes dans la limite nécessaire pour préserver une cohérence entre les Notes et les opérations de couverture. Si l'Agent de Calcul modifie les modalités des Notes, il le fera sans prendre en compte les intérêts des porteurs de Notes et toute modification peut être préjudiciable aux intérêts des porteurs de Notes.

La valeur des Notes peut fluctuer considérablement pendant la durée de vie des Notes : Durant la durée de vie des Notes, la valeur des Notes peut fluctuer considérablement en fonction de facteurs tels que (mais sans s'y limiter) les conditions de marché en général, les niveaux de risque de crédit, les taux d'intérêt, le climat des affaires, l'économie en général ou l'environnement politique, financier, social, environnemental ou autre, tant localement que globalement et si des Événements de Crédit liés aux Entités de Référence ont eu lieu ou sont susceptibles de se produire à l'avenir.

Un placement dans les Notes peut comporter un risque important : Un investisseur éventuel doit s'assurer qu'il comprend la nature des risques encourus avant de prendre la décision d'investir dans les Notes. Il / elle doit examiner soigneusement si les Notes sont adaptées à la lumière de son expérience, de ses objectifs, de sa situation financière et d'autres circonstances pertinentes. S'il a des inquiétudes au sujet

des Notes, ou s'il est incertain quant à la pertinence des Notes pour sa situation personnelle, il / elle devrait consulter un conseiller professionnel. Les Notes ne conviennent pas aux investisseurs inexpérimentés.

Remboursement anticipé : Les modalités du prospectus de base prévoient le remboursement anticipé en cas de survenance d'un cas de défaut et pour des raisons fiscales.

Risque lié à l'Émetteur / le Garant : Les Notes sont des obligations non garanties : la valeur des Notes dépend non seulement de l'évolution de la valeur du(es) sous-jacent(s), mais aussi de la solvabilité de l'Émetteur / du Garant, qui peut changer pendant la durée du produit. Les Notes sont des obligations directes non garanties de l'Émetteur et seront de rang égal à toutes les autres obligations directes non garanties de l'Émetteur.

Marché Secondaire : Ni l'Émetteur, l'Agent de Calcul ou l'un de leurs affiliés respectifs n'auront l'obligation de fournir des prix d'achat et de vente concernant les Notes, et ne donnent aucune garantie quant à l'existence ou au développement d'un tel marché secondaire pour les Notes. Les prix qui seraient offerts par BNP Paribas pour le rachat ou la vente de Notes sur le marché secondaire seront déterminés par BNP Paribas en fonction des conditions de marché.

Ces Principaux Termes Indicatifs doivent être lus conjointement avec l'Avertissement ainsi que les Facteurs de Risque qui y sont rattachés.

Avertissement :

Les titres structurés sont des instruments complexes, pouvant comporter un important niveau de risque. Ils sont donc uniquement destinés aux investisseurs capables d'appréhender les risques encourus.

Pour les besoins de la présente transaction, une description synthétique du produit et une traduction en français des principales caractéristiques indicatives de la transaction (Terms & Conditions) a été effectuée pour les francophones. Toutefois, il est précisé que la traduction en français de ces caractéristiques est donnée uniquement pour information et que seule la version anglaise fait foi. L'opération décrite ci-dessus est présentée à titre indicatif seulement et comme simple support à nos discussions. Elle ne constitue nullement un engagement de BNP PARIBAS, de mettre en place ladite opération aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. L'envoi de ce document ne peut être considéré comme une sollicitation ou une offre de souscrire, acheter ou vendre des titres, ou de conclure une opération, et aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que cette opération sera conclue sur la base des conditions financières ci-dessus définies.

En conséquence, toute personne qui acquerrait les titres susmentionnés le ferait sur la base des termes proposés dans le prospectus émis dans le cadre de l'opération, sur la base desquelles les souscriptions seront effectuées. Ce document n'est pas considéré comme un prospectus et ne saurait servir de seule base à l'évaluation de l'opération ou des titres qui y sont mentionnés. Il vous appartient donc de procéder à une évaluation indépendante de la structure, des mérites et des risques de l'opération décrite ci-dessus, y compris de ses aspects juridiques, fiscaux et comptables.

Bien que les informations dispensées ci-dessous ont été obtenues par des sources considérées par BNP PARIBAS comme fiables, BNP PARIBAS ne garantit en aucune manière que ces informations sont exactes; elles peuvent par conséquent être incomplètes ou résumer la structure finale envisagée. BNP PARIBAS peut vous fournir, sur demande écrite, des informations complémentaires sur ladite opération mais n'assume aucune obligation de conseil à votre égard, notamment pour ce qui a trait à l'opportunité de cette opération ou à son adéquation avec vos besoins ou contraintes propres. BNP PARIBAS ne saurait être tenue pour responsable des conséquences des déclarations contenues dans ce document ni d'aucune omission qui y figurerait. Indépendamment de ce qui est requis par la loi ou la réglementation, BNP PARIBAS ne substitue en aucune façon à l'analyse que vous devez mener préalablement à la conclusion de l'opération, et vous ne pouvez vous reposer sur les opinions qui figurent dans ce document sans en référer à vos conseils.

BNP PARIBAS et/ ou ses filiales peuvent avoir un intérêt financier dans la transaction décrite ci-dessous, et peuvent utiliser, dans toute la mesure autorisée par la loi, les informations qu'elles détiennent au titre de l'opération envisagée, avant leur publication. L'information contenue dans le présent document vous est communiquée de façon confidentielle et ne peut être reproduit en aucune manière en tout ou partie, et ne peut être divulguée à des tiers, autres que vos conseillers agissant dans le cadre de leur activité professionnelle ou dans les conditions prévues par la loi, sans le consentement préalable écrit de BNP PARIBAS.